

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :
04 juin 2018

**Nombre de conseillers
en exercice : 14**

**Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 6-7**

**Réfection de la chaussée
sur le site « ex grands
bureaux ELF Aquitaine
- domaine privé de la
Commune**

L'an deux mille dix-huit et le 11 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SANS, le Maire.

Présents : **Présents :** MM. RAMEAU, Mme GERARD, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absents excusés : M. AMOUROUX (Procuration à M. PIZZATO), Mme SAINT-SUPERY (Procuration à M. ROUCH)

Absente : Mme TONELLO

Monsieur Jean-Luc PIZZATO est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rénover « ponctuellement » la chaussée à l'intérieur de l'ancien site « Grands bureaux ELF Aquitaine » où sont installés Conti-Park, ENEDIS, ... Situé sur le domaine privé communal, ces travaux ne peuvent pas être réalisés avec le pool routier.

Parmi les devis établis, l'Entreprise MALET de ST GIRONS (09) propose la réfection ponctuelle des zones détériorées pour un montant de 2 187,50 € HT (deux mille cent quatre-vingt-sept euros cinquante centimes hors taxes).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette proposition.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- de confier les travaux de réfection ponctuelle de la chaussée sur l'ancien site « Grands bureaux ELF Aquitaine » à l'Entreprise MALET de ST GIRONS (09) pour un montant de **DEUX MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS CINQUANTE CENTIMES (2 187.50 €) H.T.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **12 juin 2018**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **12 juin 2018**

Le Maire,
Christian SANS

